



L'ACTUALITÉ

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES: LA CAPEB INVITE LES FUTURS ÉLUS À TRAVAILLER AVEC LES ENTREPRISES ARTISANALES DU BÂTIMENT

Les 20 et 27 juin auront lieu les élections des conseillers départementaux et régionaux, des interlocuteurs de proximité pour les entreprises artisanales du bâtiment, elles-mêmes profondément ancrées dans les territoires.



La CAPEB invite les conseillers départementaux et régionaux à s'appuyer sur les entreprises artisanales du bâtiment pour relever les défis de l'économie de proximité."

Partageant les mêmes objectifs de contribuer au développement économique et social de ces territoires, entreprises artisanales et élus départementaux et régionaux doivent pouvoir faire mieux, ensemble. C'est pourquoi la CAPEB a publié deux livres blancs, l'un pour les candidats aux départementales et l'autre pour les candidats aux régionales. Nous avons, en effet, beaucoup à faire avec ces futurs élus pour améliorer les conditions d'activité de nos entreprises et la vie de nos concitoyens.

La mise en œuvre locale du Plan de relance a été confiée aux Conseils régionaux qui proposent ainsi des aides pour alléger les charges des entreprises et faciliter les investissements. Dans ce cadre, la CAPEB invite les futurs élus à créer une cellule dédiée au bâtiment pour soutenir la reprise de nos entreprises. Elle insiste par ailleurs sur la nécessité de déployer la fibre partout afin que les zones blanches soient peu à peu éradiquées du pays. Il en va de l'activité des entreprises comme de l'attractivité des territoires.

La CAPEB rappelle que les entreprises artisanales du bâtiment sont les acteurs majeurs de la construction et de la rénovation au plus près de la population.

Tout au long de la crise sanitaire, les entreprises artisanales du bâtiment ont démontré leur capacité à répondre aux attentes des particuliers qui, après des mois de confinement, ont envie d'améliorer leur

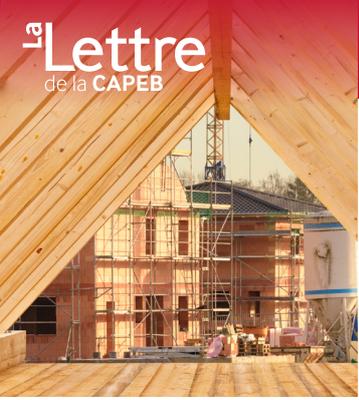
logement pour mieux vivre chez eux. Pour permettre aux petites entreprises du bâtiment d'y contribuer, la CAPEB demande aux futurs conseillers régionaux de se mobiliser pour repérer les habitations indignes, informer les ménages sur les aides disponibles, abonder le financement des réhabilitations de ces logements indignes, constituer des caisses d'avance de fonds pour garantir le paiement direct aux entreprises et faciliter les actions groupées d'artisans, notamment sur les marchés de la rénovation énergétique.

Nous invitons également les Conseils régionaux à définir une stratégie de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine sur une période pluriannuelle et à promouvoir les savoir-faire locaux liés à la rénovation du patrimoine bâti, notamment en valorisant le Certificat d'Identité Professionnel (CIP) mention patrimoine.

Les entreprises artisanales du bâtiment sont également très présentes auprès des ménages pour transformer et adapter leurs logements afin de les aider à rester chez eux en sécurité et dans le confort, qu'ils soient vieillissants ou handicapés. Les Conseils régionaux et départementaux peuvent favoriser ce maintien à domicile en participant au financement des travaux et en soutenant les démarches volontaires des entreprises qui se forment pour acquérir les labels Handibat et Silverbat.

6%

des logements existants sont adaptés à la perte d'autonomie des occupants.



ÉCONOMIE

PÉNURIE DE MATÉRIAUX : LES 3 MESURES DE BERCY ET LA CONVENTION ACTION LOGEMENT ET CDC HABITAT

Ce mardi 15 juin, le Ministre de l'Économie Bruno Le Maire, a réuni l'ensemble des acteurs du BTP pour leur annoncer 3 mesures visant à limiter l'impact de la pénurie de matériaux, et donc la flambée de certains prix.

Premièrement, les acheteurs de l'État vont recevoir une circulaire dans les prochaines heures leur demandant de ne pas appliquer de pénalité de retard aux entreprises si ce retard est dû à la pénurie des matières premières. Les pénuries sont ainsi considérées comme des cas de force majeure.

Deuxièmement, la solidarité entre les acteurs doit prévaloir et le Gouvernement est disposé à publier le nom de ceux qui ne joueront pas le jeu. Enfin, une médiation de filière verra le jour dans quelques semaines pour étudier les moyens d'amortir le choc de la crise sur l'ensemble des acteurs de la filière.

Un bon début de prise de conscience donc mais les marchés publics ne sont pas tout.

Le problème reste entier pour les marchés privés. Or, les entreprises artisanales travaillent beaucoup avec les particuliers et ne peuvent pas renégocier chaque devis.

Certaines professions sont aussi empêchées de mener à bien leurs chantiers, non pas parce qu'elles manquent de matériaux, mais parce que les professionnels qui les précèdent sur le chantier en manquent. Ainsi, si la charpente d'une maison individuelle ne peut être réalisée faute de bois, les autres métiers qui interviennent généralement après ne pourront pas non plus travailler.

La solidarité entre acteurs est effectivement nécessaire. C'est d'ailleurs dans cet esprit que la CAPEB a signé lundi une convention avec Action

Logement et CDC Habitat pour préconiser des bonnes pratiques contractuelles sachant que la plupart des marchés de logements sociaux restent signés à prix fermes, non actualisables ni révisables, et qu'ils prévoient des pénalités de retard, ce qui, évidemment, menace la survie des entreprises et notamment les plus petites d'entre elles.

L'objectif de cette convention est d'accélérer la relance dans une dynamique d'achat responsable au service de l'économie locale. Une question essentielle demeure : les industriels qui ont déjà répercuté des hausses de coûts au 1^{er} janvier et au 1^{er} juin, seront-ils désormais plus solidaires avec les entreprises ?

🔍 **En savoir plus sur** **ARTUR**

→ GESTION DES DÉCHETS : ATTENTION NOUVELLES OBLIGATIONS AU 1^{ER} JUILLET 2021

À partir du 1^{er} juillet prochain, les devis relatifs aux travaux de construction, de rénovation et de démolition des bâtiments (mais pas le dépannage ni l'entretien) devront faire figurer une estimation de la quantité totale de déchets qui seront générés par l'entreprise de travaux durant le chantier ainsi que la manière dont ces déchets seront gérés (tri, enlèvement).

Il faudra aussi indiquer le point de collecte où l'entreprise prévoit de déposer les déchets issus du chantier (en précisant la raison sociale, l'adresse et le type d'installation de point de collecte) et enfin, une estimation des coûts associés.

Par ailleurs, l'entreprise devra remplir un bordereau de dépôt des déchets précisant le nom et l'adresse du client où les travaux auront été réalisés ainsi que la nature et l'estimation du volume de chaque déchet. Ce

bordereau sera un document Cerfa à remplir avec le gestionnaire de la déchèterie. Il sera à conserver précieusement par l'entreprise comme preuve de la traçabilité des déchets issus des chantiers dont elle a la charge. Enfin, l'entreprise sera tenue de transmettre une copie de ce bordereau aux Maîtres d'ouvrages qui lui en feront la demande.

Vous trouverez sur **ARTUR** un exemple de mention à intégrer au devis ainsi que des précisions sur les cas particuliers, notamment quand le client

souhaite s'occuper lui-même de ses déchets. Rappelons que la CAPEB s'est battue vigoureusement contre ces dispositions que nous jugeons compliquées et peu adaptées aux entreprises artisanales, notamment celles qui interviennent en rénovation, même si nous partageons la nécessité de mieux gérer les déchets de chantier.

Nous continuerons évidemment à porter nos revendications pour tenter d'infléchir la position des pouvoirs publics.



MÉTIERS



→ SYLVAIN FORNÈS FINALISE LA PRÉPARATION DES JPC AVEC SES CONSEILLERS

Le 10 juin, Sylvain Fornès a organisé une journée de préparation pour les JPC. C'était une première à plusieurs titres puisque cette réunion a pu se dérouler en présentiel pour la première fois avec ses conseillers et avec sa nouvelle conseillère depuis son élection en tant que président d'UNA.

Tous les thèmes présentés aux JPC ont été passés en revue : l'actu de l'UNA, les travaux communs avec la FND (Fédération Nationale de la Décoration), le sujet sur la décoration avec la participation de différents intervenants, le sujet sur les évolutions réglementaires concernant les déchets des peintres avec un focus sur les machines à nettoyer les outils, les moments dédiés aux partenaires, etc.

Le déroulement précis des deux journées a pu être détaillé et chaque conseiller a pu s'approprier son rôle et ses sujets.

Et tous les intervenants devraient participer en présentiel ! En tant que Président de 3PF, l'association « filière », Jean Jacques Chatelain devrait être présent aux côtés de l'UNA.

À noter que le Président confédéral s'adressera aux délégués de l'UNA à l'ouverture des

débats le mercredi matin. À noter aussi qu'un jeune artiste de la région lyonnaise réalisera un tableau sur le thème de la féminisation du métier de peintre et qu'un tirage au sort sera organisé pour permettre à un délégué de repartir avec cette toile. L'UNA a hâte de partager à nouveau des moments de discussion et d'échanges avec les représentants de la profession !

LOBBYING

PATRIMOINE : L'AUDITION DE LA CAPEB À L'ASSEMBLÉE ET LA RÉUNION DU GROUPE CONFÉDÉRAL

L'Assemblée nationale a diligemment une mission d'information sur l'application de la loi de juillet 2019 pour la conservation et la restauration de Notre-Dame de Paris.

Le chef de file du dossier Patrimoine à la CAPEB, Eric Le Dévéhat, a été auditionné mercredi dernier par la Présidente de cette mission, Brigitte Kuster, députée LR de Paris et par la Rapporteuse, Sophie Mette, Députée de Gironde. Une audition constructive et encourageante, la Présidente Kuster ayant pris l'engagement de mobiliser le Général Georgelin qui supervise le chantier de reconstruction, sur la nécessité de consulter et d'impliquer nos entreprises aux travaux de restauration de Notre Dame.

Le représentant de la CAPEB a, en effet, regretté que les entreprises artisanales du bâtiment et la CAPEB n'aient pas été suffisamment impliquées et associées au projet de restauration mis en œuvre par l'établissement public créé pour la restauration de Notre Dame. Celle-ci devrait pourtant être l'occasion pour nos entreprises de faire la preuve de leur capacité d'innovation

et de leur expertise notamment en matière de formation, d'apprentissage mais aussi de promotion des métiers et d'accès au marché. Les artisans de la CAPEB constituent un réseau et une force de travail sur lesquels les Pouvoirs Publics doivent s'appuyer.

Il a également rappelé que les entreprises du bâtiment sont celles qui forment le plus d'apprentis et a plaidé pour que le projet Notre-Dame soit l'occasion de valoriser les métiers du bâtiment. Cette restauration doit être une vitrine pour les jeunes et les apprentis. "La CAPEB reste toujours disponible pour apporter sa pierre à cet édifice et inciter le plus de jeunes à venir rejoindre nos métiers" a-t-il souligné.

Le groupe patrimoine de la CAPEB, qui se réunissait ce mardi sous la direction d'Eric Le Dévéhat, est revenu sur le lancement du site patrimoinebati.capeb.fr et la communication

grand public qui en sera faite dans la semaine à venir. Il a abordé la question de l'identification, dans le fichier Isabat, des entreprises spécialisées dans le patrimoine, condition essentielle à l'objectif politique de la CAPEB qui est d'affirmer la place et le poids des entreprises artisanales du bâtiment sur ces marchés et de permettre aux commanditaires de les trouver facilement.

L'initiative de la Haute-Vienne pour accompagner les entreprises dans leur demande d'un crédit d'impôt Métiers d'Art a ensuite été présentée.

Après un état des lieux des actions patrimoine organisées dans les départements, forcément peu nombreuses du fait de la crise sanitaire, le groupe a travaillé sur les éléments de langage permettant de présenter la démarche Patrimoine de la CAPEB aux interlocuteurs extérieurs.



MÉTIERS

→ UN POINT COMPLET SUR LES DOSSIERS MAÇONNERIE CARRELAGE AVANT LES JPC

Au cours de leur dernière réunion d'UNA Maçonnerie Carrelage, le Président Thierry Toffoli et ses conseillers professionnels ont évidemment mis la main finale à la préparation des Journées Professionnelles de la Construction de Lyon avant de faire le tour des dossiers en cours tant en maçonnerie qu'en carrelage.

Ils ont ainsi évoqué le projet de Règles professionnelles et de formation pour les chapistes permettant aux professionnels de travailler tous dans un même cadre réglementaire et d'acquérir des connaissances indépendantes et harmonisées pour la réalisation des chapes fluides.

Thierry Toffoli et ses conseillers ont ensuite évoqué toutes les incidences de l'utilisation grandissante des carreaux grands formats sur la profession et ses règles. Ainsi, une étude est en cours pour recenser les matériels et les pratiques afin d'envisager ce qu'il convient de faire évoluer pour améliorer les conditions de travail des carreleurs. Le NF DTU sur la pose

collée de carrelage est en cours de révision, notamment pour intégrer ces grands formats. Une certification de produits sur ces carreaux en mur va être créée et une réflexion est en cours pour l'écriture de Règles professionnelles sur les sols extérieurs.

Des règles professionnelles sont également en réflexion pour les douches sans ressaut.

Enfin, deux NF DTU plus transversaux sont en révision et l'UNA les suit attentivement dans la mesure où ils peuvent avoir une incidence sur le travail des carreleurs. Il s'agit du NF DTU relatif aux plaques de plâtre d'une part et aux planchers chauffants d'autre part.

Côté maçonnerie, l'UNA a évoqué l'avenant qui

va prochainement compléter le NF DTU sur les maçonneries de petits éléments, afin de tenir compte de modes constructifs spécifiques dans les DOM TOM (Nouvelle Calédonie en particulier). Il a également été question des enduits et de la réactivation de la révision du DTU correspondant, ainsi que du DTU relatif aux dallages que l'UNA surveille afin d'éviter que les travaux en cours sur les dallages industriels ne débordent sur les autres dallages (notamment ceux en maison individuelle).

Pour finir, l'UNA a évoqué la réflexion en cours avec les fabricants d'assainissements non collectifs dans le but de mieux encadrer la réalisation de ces ouvrages.

RÉSEAU

→ UN NOUVEAU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DANS LES CÔTES-D'ARMOR

Pascal Le Guern quitte la CAPEB Côtes d'Armor. Il est remplacé dans ce poste par Julien Uguet auquel nous souhaitons la bienvenue.





■ GIE CERC

Une assemblée générale et un Conseil d'administration du groupement d'intérêt économique des Cellules Economiques Régionales de la Construction (GIE des CERC) se tenaient ce mardi. Lors de ce Conseil d'administration, Jean-Christophe Repon a été porté à la Présidence du GIE.

■ BERCY

Le Ministre de l'Economie et des Finances, accompagné de la Ministre du Logement et du Ministre des PME, a réuni l'ensemble de la filière BTP ce mardi pour annoncer les 3 mesures qu'il a décidées en vue de limiter les conséquences, pour les acteurs de la filière et donc les entreprises, de la pénurie des matériaux et de la flambée des prix qui en résulte sur les marchés signés, notamment ceux de l'État ([voir notre information sur ce sujet](#)).

■ PARTENARIATS

Un comité de pilotage Béranger Développement s'est tenu mercredi. Outre le point habituel des partenariats et des actions en cours, le COPIL a étudié trois nouvelles propositions de partenariats (SIAMP, HERIGE et ATF) qui seront soumises à l'avis du prochain Conseil d'administration. Enfin, un point d'étape a été fait sur les dispositifs CEE en cours avec Butagaz, Edf et Total. Le Président confédéral a par ailleurs rencontré le Président et le Directeur général de Kiloutou ce mercredi pour faire un point sur le partenariat en cours.

■ IRIS-ST

Le Président Repon participait mercredi au Conseil d'administration de l'IRIS-ST qui a été l'occasion d'un point d'avancement sur le programme d'activité de l'année.

■ QUALIBAT

Cette semaine se tenait l'Assemblée générale et le Conseil d'administration de Qualibat.

À cette occasion, Gérard Sénior a pris la présidence de l'organisme, succédant ainsi à Alain Maugard. La CAPEB a également changé la composition de sa délégation pour y intégrer le nouveau vice-président en charge des questions économiques, David Morales.

■ U2P

Le Conseil National de l'U2P qui se tenait jeudi a examiné le plan d'action du Gouvernement pour accompagner les entreprises en sortie de crise.

Il a évoqué l'état des négociations dans le cadre de l'agenda social autonome, sur la formation professionnelle et l'apprentissage, l'assurance chômage et l'Agirc Arrco ainsi que le lancement des concertations sur le paritarisme.

Le Conseil National a par ailleurs examiné les évolutions envisagées par le Gouvernement concernant les FAF des travailleurs indépendants.

COMMUNICATION

→ ENQUÊTE CAPEB/BATIACTU SUR L'ACTIVITÉ ET LES PRATIQUES DES ENTREPRISES

La CAPEB et BatiActu mènent une enquête auprès des entreprises artisanales du bâtiment pour recueillir leur sentiment sur l'état de leur activité et leur demander si la crise sanitaire et économique a changé ou va

changer leurs pratiques et leurs attentes d'un point de vue professionnel. L'enquête est brève : 2 minutes suffisent pour y répondre.

[Nous vous remercions d'y apporter vos réponses.](#)



L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

Pour booster les travaux de rénovation énergétique, la CAPEB sollicite l'appui des Conseils régionaux pour subventionner des audits et des travaux en complément des dispositifs nationaux, pour soutenir financièrement les programmes « Habiter Mieux Sérénité » et « MaPrimeRénov » avec une prime complémentaire et pour inciter les Collectivités locales à réaliser des travaux dans leur patrimoine immobilier. Elle invite les conseillers régionaux à définir une stratégie annuelle pour le développement de bâtiments basse consommation permettant de nourrir tant l'économie de proximité que

les emplois durables. Elle sollicite également les départements pour qu'ils promeuvent les professionnels RGE ECO Artisan et ceux qui ont décidé de s'inscrire dans l'expérimentation de la Qualification chantier. La CAPEB demande aussi aux futurs conseillers régionaux d'aider les entreprises artisanales du bâtiment à gérer leurs dossiers de financement des travaux pour leurs clients en mettant en place des accompagnateurs dédiés. Nous les invitons également à harmoniser les missions et les actions des guichets d'informations FAIRE (en veillant à ce qu'ils ne se substituent pas

aux entreprises en matière de conseils et de préconisations techniques de travaux) et à associer étroitement la CAPEB à l'installation de plateformes locales de la rénovation énergétique.

Enfin, ces élections sont l'occasion de rappeler aux conseillers régionaux qu'ils disposent de multiples moyens pour garantir un accès équitable des petites entreprises aux marchés publics et faire en sorte de sécuriser celles qui répondent aux appels d'offres, notamment pour qu'elles ne soient pas pénalisées face à la flambée des prix et à la pénurie de matériaux.